



Annexe 1 : Localisation des sites d'intervention

Sites concernés :

Les sites sur lesquels le titulaire est tenu d'intervenir sont les suivants :

Priorité	Emprise / Etablissement / Immeuble	Adresse	Code postal	Ville
3	Camp de Carpiagne (Carnoux en Provence) hors logements ERIA*	Avenue de Cassis	13 260	CARNOUX EN PROVENCE
4	Quartier VIENOT (Aubagne)	750 Département n°2	13 400	AUBAGNE
6	Centre d'hébergement de la Légion Etrangère (La Ciotat)	Voie de la Gare	13600	LA CIOTAT
5	Centre des convalescents et permissionnaires de la Légion Étrangère (Marseille)	18 rue du Génie	13 007	MARSEILLE
7	Batterie du Mont Rose	Chemin des Goudes - Montée du Mont Rose	13 008	MARSEILLE

Sites isolés :

Les sites ci-après, identifiés comme sites isolés, font l'objet de dépannage en urgence ou hors heures et jours ouvrés.

Les surcoûts de déplacement sur ces sites sont rémunérés au titre de la prestation « ISO Déplacements sur sites isolés » ou « SUP_{ISO} Déplacements supplémentaires sur sites isolés ».

Priorité	Emprise / Etablissement / Immeuble	Adresse	Code postal	Ville
2	Sémaphore du Bec de l'Aigle (La Ciotat) hors logement SNI*	Route des Crêtes	13600	LA CIOTAT
1	Centre radio de Plan d'Aups (Plan d'Aups)	580 chemin de la Brasque	83640	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME